



QRGA

Quercy Rouergue et  
Gorges de l'Aveyron**ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2025 METTANT À JOUR LES ANNEXES  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Le Président de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA),

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 24 octobre 2017 et modifié le 20 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025\_40 du conseil municipal de Cazals en date du 24 novembre 2025 soumettant l'édification des clôtures au dépôt d'une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-43, L153-60, R151-51 et R153-18 ;

Considérant qu'il y'a lieu de mettre à jour les annexes du PLUi ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** le PLUi de la CCQRGA est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, les annexes du dossier de PLUi sont complétées avec la délibération 2025\_40 du conseil municipal de Cazals ;

**ARTICLE 2 :** le dossier de PLUi intégrant la mise à jour est tenu à disposition du public au siège de la CCQRGA, et en mairie de Cazals pendant un mois ;

**ARTICLE 3 :** le présent arrêté sera affiché au siège de la CCQRGA et en mairie de Cazals pendant un mois ;

**ARTICLE 4 :** copie du présent arrêté est adressée :

- à Madame le Maire de Cazals ;
- à Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne ;
- à Monsieur le Directeur des finances publiques du Tarn-et-Garonne

Le Président,

Communauté de Communes  
Q.R.G.A.  
Mairie - BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
Tél. 05 63 30 67 01

Gilles BONSANG

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville | BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val  
05 63 30 67 01 | contact@cc-qrga.fr | www.cc-qrga.fr

